PROGRAMMES D'ÉTUDES EN DÉPENDANCES

GUIDE ÉTUDIANT

Programmes d'études de 2e cycle

en intervention en dépendances

Septembre 2026

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1
2. FINALITÉ DE LA MAÎTRISE ET COMPÉTENCES 1
3. INFORMATIQUE 3
 3.1 CIP 3
 3.2 Adresse de courriel UdeS 4
 3.3 Moodle 4
 3.4 Site web 5
 3.5 Page Facebook et compte LinkedIn 6
4. INSCRIPTION 6
5. PARCOURS-TYPE 6
 TABLEAU 1 8
 TABLEAU 2 9
 TABLEAU 3 10
6. SÉQUENCE DES COURS 11
7. MATÉRIEL DE COURS 11
8. CHARGE DE TRAVAIL 11
9. PRÉSENCE AUX COURS 12
10. COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL ENSEIGNANT 12
11. REMISE DES TRAVAUX 13
12. ABSENCES (cours, examen, remise de travaux) 13
13. RETRAIT OU ABANDON D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE 14
 13.1 Retrait d'une activité pédagogique 14
 13.2 Abandon d'une activité pédagogique 14
 13.3 Échec par abandon d'une activité pédagogique 14
14. DEMANDE D'INCOMPLET 14
15. COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES 15
16. QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE 15
17. LECTURE DE L'ANGLAIS 17
18. NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS 17
19. DÉONTOLOGIE 17

19.1 Confidentialité 17
19.2 Plagiat 18
20. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES 20
20.1 Évaluation critériée 20
20.2 Évaluation de la langue française 20
20.3 Barème de notation 21
20.4 Bulletin 21
20.5 Révision de notes 21
21. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS 22
22. RESSOURCES UNIVERSITAIRES 22
22.1 Aide financière 22
22.1.1 Prêts et bourses 22
22.1.2 Fonds de bourse Jean Lapointe 23
22.2. Aide alimentaire 23
22.3 Bibliothèque du Campus de Longueuil 23
22.4 Accueil du Campus de Longueuil 24
22.5 Emprunt de matériel et réservation de locaux 24
22.6 Ressources psychologiques et de soutien 24
22.7 Journées de la rentrée 25
22.8 Accès au Campus de Longueuil et stationnement 25
22.9 Hébergement 26
22.10 Restauration 26
23. COMMENTAIRES 26
24. LISTE DES RÉFÉRENCES 27
ANNEXE A - Exemple de page titre 28
ANNEXE B - Système de notation 29

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Parcours-type des nouvelles personnes étudiantes admises à la MID à temps partiel (10 sessions) à l'automne 2026 8

Tableau 2 : Parcours-type des personnes étudiantes admises à la MID à temps complet (6 sessions) à l'automne 2026 9

Tableau 3 : Parcours-type des personnes étudiantes admises au DESS à temps partiel (6 sessions) à l'automne 2026 10

1. INTRODUCTION

L'arrivée à l'université apporte quantité de nouvelles informations à retenir, de procédures à suivre et de pratiques inédites de même que son lot de questionnements. Ce guide souhaite répondre à quelques-unes de ces interrogations et apporter des renseignements, qui nous l'espérons, vous seront utiles. Il abordera les aspects techniques de l'inscription, du choix de cours et des modalités d'abandon. Le guide présentera également quelques conseils pratiques qui vous permettront de mettre toutes les chances de votre côté pour réussir votre parcours académique avec brio. Le document exposera également les normes de présentation des travaux que vous aurez à remettre tout au long de vos études ainsi que la façon dont ils seront évalués. Enfin, vous y trouverez quelques adresses et références qui pourront servir lors de votre cheminement universitaire.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ce guide attentivement. N'hésitez pas à contacter le secrétariat si certaines questions subsistent après votre lecture.

Secrétariat des programmes d'études en intervention en dépendances
150, place Charles-Le Moyne,
Longueuil (Qc) J4K 0A8
450 463-1835, poste 61795 ou 1 888 463-1835, poste 61795
Dependances-2ecycle@USherbrooke.ca

2. FINALITÉ DE LA MAÎTRISE ET COMPÉTENCES

La Maîtrise en intervention en dépendances vise à former des intervenantes et intervenants spécialisés capables d'œuvrer auprès de personnes à risque de présenter ou présentant des problèmes complexes dans le domaine des dépendances. Spécialisés en intervention – de l'intervention précoce à curative –, ces professionnelles et professionnels ont approfondi des thématiques spécifiques et développé des compétences en supervision d'intervenantes et d'intervenants, en développement de projet ou encore en évaluation d'interventions et de programmes.

Outre leur capacité à travailler dans une perspective interdisciplinaire, elles et ils documentent leur action en tenant compte des dimensions biologiques, psychologiques et sociales en s'appuyant sur les meilleures pratiques et les courants émergents. Par leur capacité d'analyse, de réflexion critique et leur ouverture sur la problématique du jeu et d'autres dépendances en émergence, ils contribuent à l'amélioration non seulement de leur pratique, mais aussi de celles de divers milieux (Saint-Jacques et coll., 2022, p. 11).

Pour y parvenir, six compétences fondamentales sont visées par notre programme. Il s'agit de :

C1. Relation
Capacité à développer une alliance professionnelle favorisant l'engagement, le sentiment de sécurité et le changement (Inclut : Faire preuve d'empathie, de respect, d'authenticité, d'humilité et de flexibilité)

C2. Évaluation
Capacité à construire une compréhension globale et contextualisée de la situation (Inclut : Évaluer les usages, les dépendances et leurs conséquences; Détecter les manifestations des troubles de santé mentale; Évaluer les problèmes associés ; Caractériser les besoins en fonction de la demande et du contexte ; Formuler une compréhension globale et intégrée des difficultés)

C3. Intervention
Capacité à agir de façon intentionnelle et adaptée pour soutenir l'atteinte des objectifs d'intervention et à exercer son rôle professionnel avec leadership (Inclut : Planifier l'intervention dans une approche globale et intégrée; Collaborer avec les personnes et les services concernés dans la planification et la mise en œuvre de l'intervention ; Mettre en œuvre l'intervention planifiée en l'adaptant aux besoins et à l'évolution de la situation ; Adopter un rôle professionnel de niveau avancé (supervision, gestion de projet ou évaluation de programme1))

C4. Communication
Capacité à favoriser la compréhension et la collaboration par une communication adaptée (Inclut : Communiquer clairement et efficacement à l'écrit ; Communiquer clairement et efficacement à l'oral ; Moduler ses communications orales et écrites à différentes situations et personnes interlocutrices)

C5. Pratique réflexive
Capacité à porter un regard critique sur sa pratique afin d'en assurer la qualité et l'évolution (Inclut : Développer une bonne connaissance de soi ; Analyser les dynamiques relationnelles en considérant l'impact de sa propre posture et de ses interventions dans l'interaction ; Analyser les enjeux éthiques et déontologiques de la discipline ; Analyser les enjeux légaux et politiques de la discipline ; Adapter ses actions en fonction de son analyse réflexive1)

C6. Méthode scientifique et mobilisation des savoirs
Capacité à appuyer sa réflexion et son action sur les connaissances pertinentes et la démarche scientifique (Inclut : Utiliser les ressources numériques propres à la recherche d'informations ; Évaluer de façon critique la qualité et la pertinence des connaissances et sources d'information ; Référer aux données probantes pour soutenir sa pratique ;

[1] Uniquement pour la Maîtrise en intervention en dépendances

Appliquer la méthode scientifique au regard d'un questionnement professionnel ou scientifique*)

Toutes les activités pédagogiques seront articulées autour de ces compétences. C'est un aspect important des programmes d'études de 2e cycle en intervention en dépendances qu'il faut garder en tête. L'acquisition de ces compétences justifiera la réussite de votre programme.

3. INFORMATIQUE

Nous vivons assurément dans une ère informatique et le monde universitaire n'échappe pas au phénomène, bien au contraire. Tout au long de votre cheminement, vous aurez à **utiliser le courriel de l'université de Sherbrooke** et vous servir de différentes ressources informatiques qui vous permettront d'accéder au matériel de cours, à vos notes, aux travaux, de communiquer avec les professeurs, d'assister à des séances de cours virtuelles, etc. Voici donc quelques informations que vous devez connaître.

3.1 CIP

Lorsque vous êtes admis-e à l'Université, un code d'identification personnel (CIP) ainsi qu'une adresse courriel vous sont attribués. Ce code est composé des 3 premières lettres de votre nom de famille, de la première lettre de votre prénom et de quatre chiffres (ex. : TREN0578). Ce code est en quelque sorte votre identité aux yeux de l'institution. Il vous sera demandé chaque fois que vous voudrez accéder à une ressource informatique de l'université. Voici quelques exemples des services auxquels vous pourrez accéder avec votre CIP :

- Le serveur de courrier électronique de l'Université de Sherbrooke
- Moodle (pour le plan de cours, les textes, des capsules vidéo, certaines activités à distance, déposer les travaux et consulter vos notes)
- Teams pour les cours en virtuel et les possibilités de rencontre d'équipe
- Votre dossier virtuel (dossier académique, facturation, etc.)
- L'accès à la suite Office 365 et un espace de stockage sur le « cloud » de l'université.
- Des services exclusifs de la bibliothèque du Campus de Longueuil (Aldée-Cabana)

- L'accès aux banques de données et aux périodiques de la bibliothèque de l'extérieur du campus (réservé à la clientèle étudiante et aux personnes actuellement à l'emploi de l'Université de Sherbrooke)

Vous pouvez consulter la documentation qui vous guidera dans l'activation de votre CIP et de vos mots de passe en vous rendant à :

www.usherbrooke.ca/services-informatiques/repertoire/acces/cip

Pour toute question ou difficulté en lien avec les aspects informatiques, vous êtes priés de contacter le numéro suivant : **1 888-463-1835, poste 74444.**

3.2 Adresse de courriel UdeS

Muni de votre CIP, vous pourrez maintenant accéder à votre adresse courriel de l'Université de Sherbrooke. Nous sommes conscients que la plupart d'entre vous possédez déjà une adresse courriel, mais il est extrêmement important que vous utilisiez celle de l'université pour tout ce qui relève de vos activités académiques. C'est cette adresse qui figurera dans les registres du secrétariat du programme et c'est via celle-ci que nous vous communiquerons les informations dont vous aurez besoin. C'est notamment de cette façon que vous serez avisé de l'annulation ou du report d'un cours ou d'un examen advenant un empêchement majeur (tempête, prof malade, etc.).

Vous pourrez accéder à vos courriels à partir de n'importe quel appareil pourvu d'Internet en cliquant sur le lien suivant : authentification.usherbrooke.ca

Une fois sur ce site, vous entrez votre CIP et le mot de passe que vous avez créé auparavant et vous voici dans votre nouvel environnement.

3.3 Moodle

Moodle est un environnement destiné à faciliter la mise en ligne d'activités pédagogiques, qu'il s'agisse de blogs, d'exercices académiques, de capsules vidéo à visionner, de travaux à réaliser, d'examens, etc. Les notes de cours y seront aussi déposées. Le personnel enseignant utilise cet environnement pour interagir avec les personnes étudiantes. Il s'agit donc d'un incontournable. Il s'agira aussi d'un moyen pour vous aviser de l'annulation ou du report d'un cours ou d'un examen advenant un empêchement majeur (tempête, prof malade, etc.).

Pour accéder à Moodle, vous aurez encore une fois besoin de votre CIP, de votre mot de passe relié à votre code d'identification et d'une adresse courriel valide à l'Université de Sherbrooke.

Pour vous connecter à Moodle, il faudra vous rendre au moodle.usherbrooke.ca/. L'enseignant ou l'enseignante vous aura inscrit à son cours et, une fois branché, vous n'aurez qu'à suivre les instructions reçues. Prenez note que Moodle possède une meilleure compatibilité avec les navigateurs Chrome et Firefox.

Deux pages Moodle vous permettront de trouver différentes informations qui vous seront utiles (horaires, inscription au cours, aide aux études, facturation). Vous pouvez y accéder via les liens suivants :

- www.usherbrooke.ca/moodle2-cours/course/view.php?id=11177
- moodle.usherbrooke.ca/course/view.php?id=34385

En cas de difficulté, vous pourrez demander de l'aide en communiquant avec le secrétariat des programmes au 1 888 463-1835 poste 61795 ou dependances-2ecycle@USherbrooke.ca. Il vous est aussi possible de communiquer avec l'équipe Moodle en appelant le numéro suivant : 1 800-267- 8337, poste 74444.

3.4 Site web

Vous connaissez probablement déjà le site web des programmes d'études en intervention en dépendances de l'Université de Sherbrooke. On y accède par l'adresse web suivante : www.usherbrooke.ca/dependances/

Plusieurs renseignements utiles aux étudiantes et aux étudiants tels l'horaire des cours, les champs d'intérêt du personnel enseignant, la présentation de différents services offerts à la communauté étudiante (soutien aux études, aide financière, bibliothèque, emplois disponibles, etc.) ainsi qu'une liste de sites web pertinents dans le domaine des dépendances s'y retrouvent.

Si vous éprouvez des difficultés avec l'un ou l'autre des services informatiques mis à votre disposition, nous vous invitons en premier lieu à communiquer avec le secrétariat des programmes au 1 888 463-1835 poste 61795 ou dependances-2ecycle@USherbrooke.ca.. Vous pouvez également contacter le service des technologies de l'information et des communications de la Faculté (STIC):

Par téléphone : 1 888 463-1835, poste 74444;

Par Internet : En cliquant sur le lien suivant : www.usherbrooke.ca/sti/nous-joindre

3.5 Page Facebook et compte LinkedIn

Nous avons par ailleurs créé une Page Facebook et un compte LinkedIn afin de permettre la circulation d'informations d'actualité et de communiquer plus aisément avec nous. Nous vous invitons fortement à vous abonner à ces pages :

- www.facebook.com/dependancesudes
- LinkedIn | Études en intervention en dépendances- Université de Sherbrooke

4. INSCRIPTION

Quelque temps avant le début de chaque trimestre, vous recevrez un courriel à votre adresse USherbrooke, vous invitant à vous inscrire au(x) activité(s) pédagogiques de votre choix en suivant la procédure indiquée. Nous vous suggérons de vous acquitter de cette procédure rapidement, car dans l'éventualité où certains cours sont contingentés, la priorité sera attribuée aux premières inscriptions reçues.

Vous recevrez une confirmation d'inscription par courriel. Vous recevrez également un message courriel une semaine avant le début du cours. Si vous ne le recevez pas, contactez le secrétariat à l'adresse dependances-2ecycle@usherbrooke.ca.

La date limite d'inscription à une activité pédagogique coïncide avec le jour de la **première séance** de cette activité.

Les nouvelles personnes étudiantes qui le souhaitent pourront s'inscrire au cours Intervention en dépendances : Savoir-être et pratiques éthiques (DPN 100 – 3 crédits) qui leur permettra de mieux se familiariser avec leur environnement et favoriser leur intégration et leur adaptation.

5. PARCOURS-TYPE

Nombre d'entre vous auront choisi de réaliser leurs études de deuxième cycle à temps partiel. Le règlement universitaire (4.1.4) stipule que la MID doit être complétée dans un délai maximal de 6 années dans un régime à temps partiel et de 3 ans dans un régime à

temps complet. Quant au Diplôme de deuxième cycle en intervention en dépendances, il doit être réalisé à l'intérieur d'une période de trois ans. Bien entendu, la majorité d'entre vous parviendront à terminer leurs études bien en deçà du seuil maximal imposé par l'université. Ainsi, l'étudiante ou l'étudiant admis à temps partiel à la MID pourra s'attendre à un parcours-type de 9 sessions alors que celui ou celle qui s'inscrira au Diplôme de 2e cycle passera généralement 6 sessions au programme.

À titre indicatif, voici une illustration des parcours types des personnes étudiantes de 2e cycle.

TABLEAU 1

Parcours-type des nouvelles personnes étudiantes admises à la MID à <u>temps partiel</u>

(10 sessions) à l'automne

	AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
AN 1	DPN 500 <u>DPN 501</u>	<u>DPN 505</u> <u>DPN 507</u>	DPN 508
AN 2	DPN 510 *Cours opt**	DPN 513 DPN 515	DPN 520 DPN 523
AN 3	DPN 533 *(suite DPN 523)*	Rédaction *(suite DPN 523)* *Cours de rôle**	*Rédaction (au besoin)* *Cours opt**

***** Les personnes étudiantes doivent suivre 1 ou 2 cours de rôle et 1 ou 2 cours optionnels (opt) pour un total de 3 cours. Les cours optionnels ou de rôle sont également offerts à d'autres moments dans l'année et peuvent être pris ailleurs dans le parcours si désiré

TABLEAU 2

Parcours-type des personnes étudiantes admises à la MID à <u>temps complet</u>

(6 sessions) à l'automne

	AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
AN 1	DPN 500 DPN 501 *Cours opt**	DPN 505 DPN 507 DPN 513	DPN 508 DPN 523
AN 2	DPN 510 DPN 533 (suite DPN 523)	DPN 515 *Cours de Rôle** *Rédaction*	DPN 520 *Cours opt** *Rédaction (au besoin)*

* Les personnes étudiantes doivent suivre 1 ou 2 cours de rôle et 1 ou 2 cours optionnels (OPT) pour un total de 3 cours. Les cours optionnels ou de rôle sont également offerts à d'autres moments dans l'année et peuvent être pris ailleurs dans le parcours, si désiré.

N.B. Les personnes étudiantes admises sur la base d'une propédeutique doivent faire un stage de 3 jours/semaine au trimestre d'automne de la 1ère année et faire le cours optionnel plus tard dans leur parcours.

TABLEAU 3

Parcours-type des personnes étudiantes admises au DESS à <u>temps partiel</u>

(6 sessions) à l'automne

	AUTOMNE	HIVER	ÉTÉ
AN 1	DPN 500 DPN 501	DPN 505 DPN 507	DPN 508
AN 2	DPN 510 *Cours opt**	DPN 513 DPN 515	DPN 520

* Les personnes étudiantes doivent suivre 1 cours optionnel (OPT) durant leur parcours. Les cours optionnels sont également offerts à d'autres moments dans l'année et peuvent être pris ailleurs dans le parcours, si désiré.

6. SÉQUENCE DES COURS

Comme vous le savez, la formation de deuxième cycle en intervention en dépendances à l'Université de Sherbrooke est caractérisée par une approche par compétences. Ces compétences se construisent au fil des cours. La séquence dans laquelle ils se succèdent est donc extrêmement importante et explique qu'il y ait autant de préalables. Conséquemment, les cours sont offerts à des moments stratégiques du cheminement académique et ils ne reviennent pas toutes les années. Il est donc primordial que vous évaluiez toutes les répercussions encourues si vous vous éloignez du parcours-type en abandonnant un cours ou en décidant d'alléger une session qui s'annonce chargée. Assurez-vous que le cours que vous souhaitez remettre n'est pas préalable à un autre cours et qu'il sera offert dans les délais qui vous conviennent.

7. MATÉRIEL DE COURS

Le matériel de cours est essentiel à la réussite des activités pédagogiques. Il est donc indispensable de vous les procurer. Ce matériel est disponible sur Moodle la semaine précédant le début de l'activité. Un message vous est acheminé par courriel sur votre adresse USherbrooke pour vous en aviser.

8. CHARGE DE TRAVAIL

Selon les définitions et interprétations du règlement universitaire,

> « …un crédit correspond normalement à quarante-cinq (45) heures d'activités d'apprentissage, incluant la démarche d'apprentissage, le travail personnel et l'évaluation des apprentissages. »
>
> (RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2026, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, P. 2)

C'est donc dire que pour une heure de cours, environ 2 à 3 heures de travail personnel doivent être investies. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une règle immuable, mais ceci vous donne un ordre de grandeur de la somme de travail que vous devez investir dans vos différents cours.

Vous pouvez consulter le règlement universitaire à votre guise en consultant le www.usherbrooke.ca/registraire/droits-et-responsabilites/reglement-des-etudes/.

9. PRÉSENCE AUX COURS

Nous ne saurons répéter assez souvent à quel point la présence aux cours est importante. L'acquisition des compétences visées par le programme est largement axée sur la pratique des habiletés en classe, à partir de situations apparentées à la vie professionnelle. Contrairement aux apprentissages qui transitent par l'acquisition de connaissances qui peuvent être récupérées dans un autre contexte que les cours, les activités de notre programme de 2e cycle ne peuvent être intégrées que dans les moments proposés. Par ailleurs, une absence vous prive également de la rétroaction des enseignants quant à vos habiletés d'intervention. De plus, compte tenu de la formule de cours intensifs qui caractérise notre programme, une absence à l'un d'entre eux équivaut à louper une grande partie d'un cours, ce qui met en péril la réussite de ce cours.

Nous sommes par ailleurs conscients que des circonstances exceptionnelles hors du contrôle de l'étudiant et de l'étudiante peuvent survenir et nous tenterons de régler ces situations dans le meilleur intérêt de toutes et tous.

10. COMMUNICATION AVEC LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Si vous souhaitez demander un délai pour la remise d'un travail ou avez des commentaires à formuler à l'une des personnes qui vous enseigne, nous vous demandons de communiquer directement avec elle et d'éviter de transiger via le secrétariat ou la direction des programmes. Moins d'intermédiaires il y a, meilleure sera la communication.

Les nouvelles technologies permettent un échange aisé et rapide entre les personnes qui étudient et celles qui enseignent, que ce soit par l'entremise du courrier électronique, de la messagerie vocale ou dans le cadre de forums de discussion. Cette facilité de communication ne doit cependant pas faire oublier les règles élémentaires de courtoisie. Nous nous attendons à ce que les messages qui nous sont adressés, oralement ou par écrit, soient formulés avec respect. En contrepartie, l'équipe s'engage à répondre de façon tout aussi courtoise aux propos qui lui sont acheminés, et ce, dans un délai raisonnable qui aura été précisé en début de trimestre.

Rappelons que le forum de discussion est un outil qui permet de partager avec tous les gens qui y sont inscrits des informations d'intérêt public (questionnement, échange sur un sujet donné, précisions quant aux consignes, etc.). Les conversations à caractère personnel entre personnes étudiantes ou entre personnes enseignantes et étudiantes (rétroaction sur le contenu d'un travail ou d'une note, demande d'incomplet ou de révision

de note, etc.) n'ont pas leur place dans un forum de discussion et seront conduites en personne, par téléphone ou via courrier électronique.

11. REMISE DES TRAVAUX

Chaque membre du corps enseignant indiquera dans son plan de cours la façon dont il souhaite que les travaux lui soient remis, dans la plupart des cas via la plateforme Moodle.

Les résultats finaux des cours seront remis au maximum 6 semaines après la remise du dernier travail/examen.

12. ABSENCES (cours, examen, remise de travaux)

Si vous vous voyez dans l'obligation de vous absenter durant une fin de semaine complète de cours, il ne sera malheureusement pas possible d'en reprendre le contenu sous une forme ou une autre. Nous vous suggérons fortement de contacter le secrétariat le plus rapidement possible afin de vous retirer du cours et éviter de défrayer les coûts de l'activité.

Si l'étudiant ou l'étudiante manque des parties de fin de semaine de cours ou un soir d'enseignement, il ou elle devra s'entendre avec le membre du corps enseignant sur ce qui peut être fait pour atteindre une mise à niveau. Il peut par exemple s'agir de faire certaines lectures ou encore de rencontrer un ou une collègue des programmes d'études en intervention en dépendances. Dans aucun cas le corps professoral ne sera tenu de reprendre la matière qui n'a pas été vue. Par ailleurs, s'il y a eu des évaluations annotées pendant la période d'absence de la personne étudiante, aucun point ne pourra lui être accordé. Bien évidemment, ces absences doivent demeurer exceptionnelles.

Dans les cas où l'absence de l'étudiant ou de l'étudiante l'empêche de réaliser un examen oral ou écrit, la personne se verra attribuer un échec, à moins qu'elle ne démontre que cette absence découle de circonstances indépendantes de sa volonté, comme la maladie. Dans une telle situation, la personne devra justifier par écrit son absence auprès du secrétariat dans un délai maximal de quinze jours à compter de la date d'examen ou de remise du travail et faire parvenir une pièce justificative, tel un billet médical.

Conformément au règlement universitaire (4.5.1.2), la Direction des programmes d'études en intervention en dépendances pourra, dans ces circonstances, soumettre la personne à un examen supplémentaire, accorder un délai pour la présentation du travail ou encore ne pas tenir compte de cette évaluation dans l'attribution de la note finale.

13. RETRAIT OU ABANDON D'UNE ACTIVITÉ PÉDAGOGIQUE

13.1 Retrait d'une activité pédagogique

Il est possible que dans certaines circonstances, l'étudiante ou l'étudiant doive laisser l'un de ses cours. Si cette décision parvient au secrétariat au plus tard le premier jour de l'activité, l'activité pédagogique sera retirée sans paiement des droits de scolarité et des autres frais qui y sont rattachés. Prenez note qu'il ne suffit pas d'aviser la personne enseignante et **qu'il faut absolument en informer par écrit (courriel) le secrétariat des programmes d'études en intervention en dépendances** qui procède à la démarche administrative appropriée.

13.2 Abandon d'une activité pédagogique

Si vous abandonnez une activité pédagogique durant la première moitié de cette activité après avoir obtenu l'autorisation du secrétariat, le cours sera facturé, mais ne comptera pas dans le calcul de la moyenne cumulative. La mention AB (abandon) apparaîtra sur le relevé de notes. Aucun remboursement ne sera effectué.

13.3 Échec par abandon d'une activité pédagogique

Cependant, si le secrétariat est informé de l'abandon d'un cours après que la moitié de l'activité pédagogique se soit déroulée, le cours sera facturé et la mention W (échec par abandon) figurera au relevé de notes, signifiant par le fait même que l'échec sera pris en considération dans le calcul de la moyenne cumulative.

Le recours à une supervision externe est fortement recommandé en début de programme pour ceux et celles qui ont de la difficulté liée à l'intervention ou encore pour ceux qui ont peu d'expérience en intervention. La démarche d'identifier un ou une superviseur(e) et d'en défrayer les coûts est la responsabilité de l'étudiant(e).

14. DEMANDE D'INCOMPLET

Il est possible pour un étudiant ou une étudiante de demander qu'un incomplet (IN) soit inscrit à son relevé académique. Ce code ne peut être attribué qu'en cas d'empêchement majeur à remettre un travail dans les délais prescrits après entente avec l'enseignant ou l'enseignante. La demande devra être acheminée par écrit (courriel) au secrétariat. À ce moment, nous fixerons avec l'étudiante ou l'étudiant un délai raisonnable (un maximum de 6 semaines) pour qu'il ou elle nous fasse parvenir son travail. Cette option n'est pas envisageable pour la personne étudiante qui n'aura pas donné de ses nouvelles avant la fin du cours. Il n'est pas possible de demander un incomplet pour le cours d'essai synthèse

(DPN 533). Si l'essai synthèse n'est pas déposé à la fin du trimestre auquel la personne étudiante est inscrite à DPN 533, elle doit alors s'inscrire en Rédaction au trimestre suivant.

15. COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES

Tout au long de vos études, vous serez appelé-e-s à chercher de l'information pour étayer vos travaux, alimenter votre réflexion et parfaire vos connaissances. Cette information devra être pertinente et provenir de sources valides et récentes. Tous les outils dont vous aurez besoin pour mener à bien vos investigations sont mis à votre disposition par l'Université de Sherbrooke, mais il faut parfois un petit coup de pouce pour bien les maîtriser. Au début de chaque trimestre d'automne et dans le cadre de certains cours, des séances de formation sur la maîtrise des compétences informationnelles seront offertes par la Bibliothèque du Campus de Longueuil. Cette formation vous montrera où il faut chercher les renseignements que vous désirez et de quelle façon le faire. Elle vous aidera aussi à discriminer au travers de la quantité démesurée d'informations accessibles sur le web.

www.usherbrooke.ca/biblio/services/services-generaux/formations

Pour les autodidactes qui souhaiteront se rafraîchir la mémoire, voici un site d'autoévaluation et de formation en ligne sur les compétences informationnelles qui pourrait vous être utile :www.infosphere.uqam.ca/

16. QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

Vous aurez sûrement remarqué que l'une des compétences visées par la MID concerne la communication. Cette compétence se traduit notamment par la capacité à livrer des travaux écrits dans un français de qualité. Il est en effet inconcevable que des professionnel-le-s qui revendiquent un diplôme de 2^{e} cycle s'expriment dans un français approximatif, tant à l'oral qu'à l'écrit.

Pour s'assurer que les diplômé-e-s atteignent une maîtrise satisfaisante de la langue, l'évaluation des travaux prendra en compte cet aspect. On fera grâce à l'étudiant(e) d'une faute d'orthographe ou de syntaxe par page. Chaque faute supplémentaire sera pénalisée de 0,25 point par faute jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur de la pondération du travail. Une fois la pénalité du 10% atteinte, pour toute faute supplémentaire le travail vous sera retourné. Vous aurez 3 jours pour présenter une version corrigée. Si le travail comporte encore des erreurs d'orthographe ou de syntaxe, un autre 10% de pénalité

pourra être appliqué à raison de 0,25 point par faute. Une pénalité maximale de 20 % de la note est possible, après avoir eu l'opportunité de vous reprendre.

Nous sommes cependant conscients que certaines personnes étudiantes peuvent se présenter dans nos programmes avec des lacunes dont elles ne sont pas responsables. Si vous vous retrouvez dans une telle situation, nous vous suggérons fortement d'y remédier au cours de votre formation. Vous trouverez ci-après quelques liens qui vous permettront d'évaluer vos compétences linguistiques et de vous remémorer quelques règles qui ont pu être oubliées avec le temps. Ceux et celles qui auront besoin de revoir de façon plus importante leurs bases linguistiques trouveront également des liens vers des établissements d'enseignement qui offrent des cours en ligne.

- **Soutien en français**

 - www.usherbrooke.ca/centredelangues/
 - www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/index
 - (gratuit, grammaire, conjugaison, ponctuation, traduction)
 - grammaire.reverso.net/index.shtml
 - (test d'auto-évaluation; règles de grammaire; pour autodidactes)
 - www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/auto_eval/index.html
 - (testez vos connaissances)

- **Pour la correction de vos travaux**

 - La clé-des-mots (fermée pour le moment) www.usherbrooke.ca/etudiants/apprentissage-et-reussite/services-a-la-cle/#c115412

17. LECTURE DE L'ANGLAIS

Il n'est aujourd'hui plus possible de penser réaliser un parcours universitaire, surtout au 2e cycle, en ignorant les ouvrages rédigés en anglais. La formation en intervention en dépendances ne fait pas exception. Rassurez-vous, nous ne vous demanderons pas de le parler et encore moins de l'écrire. Toutefois, il ne sera pas possible de réaliser vos études en faisant l'économie des lectures dans la langue de Shakespeare. Si vous n'êtes pas très familier avec cette langue, l'achat d'un bon dictionnaire anglais-français vaut un investissement…Les outils d'intelligence artificielle sont également des partenaires efficaces.

18. NORMES DE PRÉSENTATION DES TRAVAUX ÉCRITS

Des travaux écrits vous seront demandés tout au long de votre programme. Vous trouverez sur notre site web un document qui présente les normes de présentation à respecter. On trouve ces textes au : www.usherbrooke.ca/dependances/programmes-etudes/maitrise-en-intervention/outils

19. DÉONTOLOGIE

Plusieurs professions possèdent leur code de déontologie qui fixe les lignes directrices sur la façon d'exercer la pratique et discute des aspects moraux des interventions. De la même façon, la réalisation d'un travail demande que certaines normes soient respectées. La prochaine section traitera de deux de ces aspects : la confidentialité et le plagiat.

19.1 Confidentialité

Le domaine de l'intervention en dépendances conduit inévitablement l'intervenant à recueillir des informations confidentielles. La conception des activités pédagogiques au sein de la MID favorise également la divulgation de certaines informations de cette nature. Il est de la responsabilité des personnes étudiantes de préserver cette confidentialité en prenant certaines précautions. Tout d'abord, comme vous le faites déjà dans le cadre de votre pratique professionnelle, la déontologie commande que les informations obtenues à propos des personnes usagères (nom, adresse, lieu de résidence, d'emploi, etc.) ne soient aucunement partagées avec les membres de votre entourage (famille, ami-e-s, collègues d'études…). De la même façon, les informations auxquelles vous aurez accès dans le cadre d'un cours à propos d'un

confrère ou d'une consœur et de leur clientèle devront être traitées avec la même discrétion.

Par ailleurs, il existe également certaines précautions à prendre lors de la rédaction des travaux pour maintenir cette confidentialité. Ainsi, il sera parfois approprié de taire ou de modifier les noms, les lieux ou certains détails des situations présentées. Ces transformations ne devront toutefois pas influer sur l'interprétation des résultats. Une note devra apparaître dans le texte pour signaler que des changements ont été apportés. L'essentiel est que les informations divulguées ne permettent pas d'identifier l'individu dont il est question.

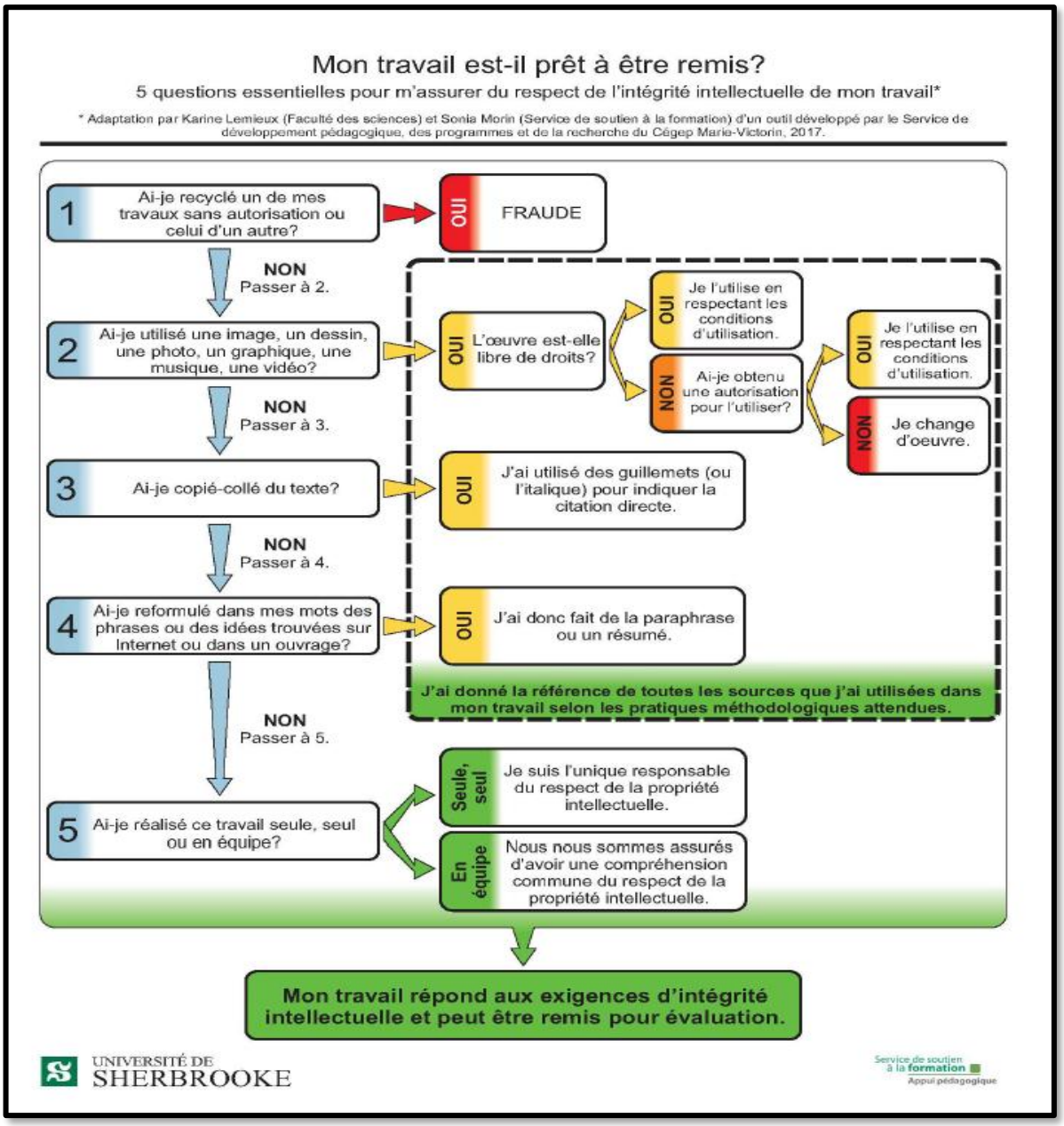
19.2 Plagiat

Il est dans l'esprit de toutes et tous que le plagiat est une pratique prohibée dans les milieux universitaires et que la personne qui s'y adonne s'expose à de sévères sanctions. Il est peut-être parfois un peu moins clair en quoi consistent les situations de plagiat, surtout dans cette ère numérique. Afin d'éviter les mauvaises surprises, rappelons-en les grandes lignes.

Lorsqu'une phrase, un bout de phrase, un paragraphe ou un quelconque extrait est recopié textuellement (mot pour mot), il faut mettre l'extrait cité entre guillemets («») et mentionner la source (incluant la page) dont il provient. Cette règle s'applique à tout document écrit, incluant les pages consultées sur le web.

De la même façon, lorsque nous rapportons, dans nos propres mots, une idée, un concept dont nous avons pris connaissance dans une source écrite, il convient de la citer entre parenthèses sans plus de précision (ex. : Goyette, 2019).

L'Université de Sherbrooke a produit un diagramme qui illustre bien la réflexion qui devrait nous habiter dans de telles circonstances.



Quelques précisions sont également apportées dans le texte que l'on peut consulter à l'adresse suivante:

www.usherbrooke.ca/ssf/fileadmin/sites/ssf/documents/Antiplagiat/Document-informatif-V2-CU-2012-06-06.pdf

L'avènement des intelligences artificielles (IA) complexifie également la question du plagiat. Nous vous invitons à consulter cette page des services des bibliothèques qui explique comment utiliser éthiquement ce type de ressources et comment citer adéquatement son utilisation.

libguides.biblio.usherbrooke.ca/IA/citation

Chaque plan de cours indique le niveau d'utilisation d'IA autorisé.

Le plagiat sera sanctionné conformément aux règlements universitaires[2] (ARTICLE 9.4.1).

20. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

20.1 Évaluation critériée

L'évaluation des compétences au 2e cycle en intervention en dépendances repose sur une interprétation critériée. On ne réfère donc pas à la norme du groupe, mais à la démonstration de l'agir compétent requis dans l'exécution d'une tâche complexe par l'étudiant ou l'étudiante (Saint-Jacques et coll., 2022). En termes plus simples, on répond à la question : la personne étudiante est-elle capable de …? Pour chacun des cours, les éléments de compétences sont identifiés à l'avance et on les retrouve de façon explicite dans chaque plan de cours. On sait donc dès le départ quelles sont précisément les attentes.

20.2 Évaluation de la langue française

Le respect des règles de syntaxe et d'orthographe et de la mise en forme exigée par les programmes de 2e cycle en intervention en dépendances est important. On fait grâce d'une faute d'orthographe ou de syntaxe par page. Chaque faute supplémentaire est pénalisée de 0,25 point par faute jusqu'à concurrence de 10 % de la valeur de la pondération du travail. Une fois la pénalité du 10% atteinte, pour toute faute supplémentaire le travail vous sera retourné. Vous aurez 3 jours pour présenter une version corrigée. Si le travail comporte encore des erreurs d'orthographe ou de syntaxe, un autre 10 % de pénalité pourra être appliqué à raison de 0,25 point par faute. Une pénalité maximale de 20 % de la note est possible, après avoir eu l'opportunité de vous reprendre.

Par ailleurs, les travaux qui ne respectent pas les normes de présentation des travaux écrits demandés (se référer à la rubrique 17 du présent document) seront retournés sans être corrigés. L'étudiant ou l'étudiante aura 3 jours pour modifier son texte. La non-conformité aux directives une seconde fois entraînera l'échec du travail.

[2] HTTPS://WWW.USHERBROOKE.CA/REGISTRAIRE/DROITS-ET-RESPONSABILITES/REGLEMENT-DES-ETUDES/

20.3 Barème de notation

Dans un monde idéal, la notation des apprentissages serait dichotomique : atteint ou non atteint; réussi ou non réussi. Toutefois, comme il faut se rattacher au système universitaire et à ses normes, les travaux seront sanctionnés par une note en pourcentage qui se traduira par une lettre correspondant à une valeur numérique sur 4,3. Vous trouverez le barème de notation qui s'applique aux Programmes d'études de 2e cycle en intervention en dépendances à l'Annexe B.

20.4 Bulletin

Les bulletins sont disponibles sur votre portail étudiant au début du trimestre suivant les activités réalisées. Prenez note que le règlement universitaire (4.3.8) permet à la Faculté d'exclure du programme un étudiant ou une étudiante dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 à la condition qu'interviennent plus de neuf crédits dans le calcul de cette moyenne ou que cela ait été posé comme condition d'admission au programme.

20.5 Révision de notes

L'étudiant ou l'étudiante qui souhaite se prévaloir du processus de révision de note peut en faire la demande écrite (courriel) au secrétariat des Programmes de 2e cycle en intervention en dépendances dans les 30 jours suivant l'émission de son bulletin. Ce dernier sera envoyé à l'adresse de correspondance qui figure au dossier.

Si vous pensez que votre examen ou votre travail a été évalué injustement, vous pouvez demander qu'une révision soit faite.

> Après vérification auprès de la personne responsable de l'activité pédagogique, dans le cas où la note finale est maintenue, la révision est faite par un jury nommé par la faculté et composé d'au moins deux personnes du corps professoral, dont la personne responsable de l'activité pédagogique. L'étudiante ou l'étudiant n'est pas admis à la séance de révision, mais il peut être entendu par le jury. (RÈGLEMENT DES ÉTUDES 2024 ART. 4.5.1.5,).

La décision du jury sera sans appel.

Le résultat de la révision de note peut conduire au maintien, à la diminution ou à la majoration de la note accordée initialement. Si la note est majorée, les frais de $40 requis pour le traitement de la révision seront remboursés.

21. ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Dans un souci d'offrir un enseignement de qualité, l'Université exige que chaque cours offert soit évalué par les gens qui en ont bénéficié. Aux Programmes de 2e cycle en intervention en dépendances, un questionnaire a été développé à cet effet et chaque étudiant et étudiante est fortement encouragé à le compléter. Un lien sera disponible à cet effet sur chaque site Moodle de cours.

C'est l'occasion de faire valoir votre point de vue et d'aider les programmes à améliorer les enseignements. Les évaluations sont colligées de façon anonyme et traitées confidentiellement. Chaque enseignante ou enseignant reçoit un rapport pour chacune des activités pédagogiques qu'elle ou qu'il a dispensées après la remise des notes au Secrétariat des programmes d'études en dépendances.

22. RESSOURCES UNIVERSITAIRES

Il existe une panoplie de services destinés à la communauté universitaire, particulièrement à la clientèle étudiante. Hébergement, support psychologique, aide financière, intégration des personnes étudiantes en situation de handicap et support à l'apprentissage n'en sont que quelques exemples. Vous retrouverez un espace web complet dédié aux services à la vie étudiante à l'adresse suivante :

https://www.usherbrooke.ca/longueuil/services/sante-et-aide-a-la-personne

Nous en avons sélectionné quelques-uns qui nous sont apparus près des préoccupations des personnes étudiant dans notre programme.

22.1 Aide financière

C'est bien connu, les problèmes financiers constituent un frein majeur à la poursuite d'études universitaires et sont l'une des causes les plus souvent mentionnées de l'abandon des études. Il existe plusieurs façons de financer ses études à l'Université de Sherbrooke.

22.1.1 Prêts et bourses

Plusieurs prêts et bourses sont accessibles aux personnes étudiantes. Le programme le mieux connu est sans aucun doute celui du ministère de l'Éducation qui offre aux étudiants et aux étudiantes, y compris celles et ceux inscrits à temps partiel, un financement sous forme de prêt ou de bourse pendant la durée de leurs études https://www.usherbrooke.ca/etudiants/finances/aide-financiere#acc-920-177

Il existe par ailleurs plusieurs autres possibilités de financement à l'Université de Sherbrooke et nous vous invitons à en prendre connaissance.

22.1.2 Fonds de bourse Jean Lapointe

Aux programmes de 2e cycle en intervention en dépendances, il existe un Fonds de bourses destiné à la clientèle étudiante pour l'aider à réaliser son essai synthèse.

Le Fonds de bourses Jean Lapointe, créé par la Fondation Jean Lapointe, aide financièrement des étudiants et étudiantes de la MID dans la réalisation de projets d'essai synthèse visant l'amélioration des pratiques d'intervention.

Des bourses pouvant aller jusqu'à 2 500 $ sont disponibles chaque année. La date limite pour déposer une demande est le 1er décembre. Tous les renseignements concernant l'éligibilité des candidats, les critères de sélection et la façon de soumettre sa demande sont disponibles sur le site web du programme : https://www.usherbrooke.ca/fonds-de-bourse-jean-lapointe

22.2. Aide alimentaire

Souhaitons que vous ne vous retrouviez jamais dans une telle situation, mais sachez que s'il vous arrive, ne serait-ce que l'espace d'un petit moment, de manquer de ressources pour vous nourrir, il existe un organisme d'entraide fondé par les personnes étudiantes de l'Université de Sherbrooke qui peut vous dépanner : Il est possible de passer les voir au local 2432 du campus de Longueuil ou encore de communiquer avec eux par les moyens suivants :

- Téléphone : 450 463-1835, poste 61602
- Courriel : SVE.Longueuil@USherbrooke.ca
- Site WEB: www.usherbrooke.ca/communaute-etudiante/finances/soutien-financier/ressources-aide

22.3 Bibliothèque du Campus de Longueuil

La bibliothèque du Campus de Longueuil (Aldée-Cabana) constitue un endroit convivial de travail et de consultation qui offre aux utilisatrices et utilisateurs une foule de services documentaires et bureautiques. Il a été créé pour intégrer les technologies dans l'enseignement et pour permettre à toute la communauté universitaire d'en bénéficier. Pour prendre davantage connaissance avec la bibliothèque, faites un tour au www.usherbrooke.ca/longueuil/services/bibliotheque

ou visitez-le en personne en vous présentant au 2e étage du Campus de Longueuil (150, place Charles-Le Moyne).

22.4 Accueil du Campus de Longueuil

L'accueil du Campus de Longueuil est un lieu privilégié où les étudiantes et étudiants peuvent régler, au même endroit, plusieurs aspects administratifs de leur dossier. Il est possible d'y payer vos frais de scolarité, d'y demander un relevé de notes officiel, d'obtenir votre carte étudiante, de recourir à un service de photocopie et de télécopie ou d'y réserver un local pour une réunion d'équipe. Pour en connaître davantage, consultez le lien suivant : www.usherbrooke.ca/longueuil/services/accueil .

22.5 Emprunt de matériel et réservation de locaux

Il est possible d'emprunter du matériel audiovisuel ou informatique ou de réserver une salle de réunion en remplissant le formulaire que vous trouverez en suivant ces liens :

- Réservation de salle
- Réservation de matériel informatique.

22.6 Ressources psychologiques et de soutien

L'Université de Sherbrooke offre un Service de psychologie et d'orientation (www.usherbrooke.ca/longueuil/services/sante-et-aide-a-la-personne) afin de supporter et d'aider concrètement les étudiantes et les étudiants dans de multiples sphères de leur vie personnelle et académique. Vous y trouverez une équipe compétente, dynamique et accueillante qui vous aidera à traverser les différentes étapes de votre passage à l'Université.

L'Université propose aussi un service de soutien pour les étudiantes et étudiants en situation de handicap (www.usherbrooke.ca/communaute-etudiante/sante-et-aide-a-la-personne/personnes-etudiantes-en-situation-de-handicap-services-adaptes).

Les personnes candidates internationales trouveront également sur le site web de l'Université de Sherbrooke, des informations qui leur seront utiles : www.usherbrooke.ca/admission/da/candidats-internationaux

De plus, le Campus de Longueuil dispose d'un répertoire de ressources communautaires en psychologie couvrant divers thèmes : ressources d'urgence, anxiété, dépression, groupes d'entraide, deuil, psychothérapie, etc.

(www.usherbrooke.ca/etudiants/sante-et-aide-a-la-personne/psychologie/ressources-communautaires-monteregie-et-montreal)

22.7 Journées de la rentrée

Les Journées de la rentrée sont des événements entourant la rentrée scolaire qui permettent aux étudiantes et étudiants de faire connaissance avec leur nouvel environnement. Ce sera notamment l'occasion d'acquérir une carte étudiante et la vignette de validation; de se procurer un agenda; d'obtenir des informations sur les divers services disponibles et de rencontrer certains de leurs représentants et représentantes.

Vous trouverez l'horaire du salon de la rentrée au Campus de Longueuil en consultant ce lien : www.usherbrooke.ca/admission/da/guide-rentree/rentree

22.8 Accès au Campus de Longueuil et stationnement

Que ce soit en transport en commun, à vélo ou en voiture, l'accès au Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke est aisé. Une station de métro Longueuil-Université-de-Sherbrooke dessert directement le Campus. Le terminus d'autobus de la Rive-Sud est également situé à quelques pas de l'Université. (www.usherbrooke.ca/longueuil/campus/acces/).

Enfin, un stationnement souterrain est accessible via la rue St-Charles (www.usherbrooke.ca/longueuil/campus/stationnements/) et certaines places de stationnement sont disponibles autour du Campus.

Le Campus de Longueuil propose également un local sécurisé pour y mettre vos vélos.

22.9 Hébergement

L'Université a conclu une entente de service avec quatre hôtels qui offrent des tarifs corporatifs aux étudiantes et étudiants qui précisent qu'ils sont de l'Université de Sherbrooke lors de la réservation. Notez que les prix sont sujets à changement.

- Hôtel Le Dauphin
 1055, rue Saint-Laurent Ouest, Longueuil
 450 646-0110 ou 1 866 646-0110
 Petit-déjeuner inclus
- Holiday Inn
 900, rue Saint-Charles Est, Longueuil
 450 646-8100 ou 1 800 263-0159
- Hôtel Sandman
 999, rue de Sérigny, Longueuil
 450 670-3030 ou 1 800 726-3626
- Hôtel Brossard
 7365, boulevard Marie-Victorin, Brossard
 450 671-4949 ou 1 877 890-6000
 Petit-déjeuner inclus

22.10 Restauration

On retrouve au 1er étage du Campus de Longueuil quelques commerces auprès desquels il est possible de se procurer à manger. Pour en savoir plus, consultez www.usherbrooke.ca/longueuil/services/services-commerciaux-et-autres/restaurants-et-commerces

L'aire du métro et du terminus d'autobus proposent également des options intéressantes.

23. COMMENTAIRES

Comme mentionné au début du document, ce guide se veut un outil pour répondre à vos interrogations et vous aider à vous y retrouver un peu plus dans votre nouvel environnement. Nous serions tout à fait enchantés de recevoir vos commentaires visant à bonifier le document. Si certaines informations doivent être ajoutées ou modifiées, n'hésitez pas à nous le faire savoir en contactant le secrétariat. Un grand merci!

Secrétariat des programmes d'études en intervention en dépendances
150, place Charles-Le Moyne
Longueuil (Qc) J4K 0A8
450 463-1835, poste 61795 ou 1 888 463-1835, poste 61795
Dependances-2ecycle@USherbrooke.ca

24. LISTE DES RÉFÉRENCES

Saint-Jacques, M., Légaré, A.A. et Moreau, I. (2022). *Rapport d'auto-évaluation de la Maîtrise en intervention en toxicomanie*. Longueuil : Faculté de médecine et des sciences de la santé, Université de Sherbrooke.

Lafontaine, J. de 1621-1695 (2000). *Les fables de Lafontaine*. Éditions Cumulus.

Nelligan, É. (1945). *Poésies*. Éditions Fides.

Université de Sherbrooke (2026). *Règlement des études*.

ANNEXE A - Exemple de page titre

Université de Sherbrooke

Faculté de médecine et des sciences de la santé

(Nom du programme)

Titre du travail

Par

Nom de l'étudiante ou de l'étudiant

(matricule ou CIP)

Travail présenté dans le cadre (titre du cours, nom du professeur)

Lieu

Date

ANNEXE B - Système de notation

Université de Sherbrooke

Programmes de 2e cycle en intervention en dépendances

Faculté de médecine et des sciences de la santé

SIGNIFICATION	NOTE (lettre)	NOTE (%)	VALEUR NUMÉRIQUE
Excellent	A+	92,0 – 100 %	4,3
	A	87,0 – 91,9 %	4,0
	A-	82,0 – 86,9 %	3,7
Très bien	B+	77,0 – 81,9 %	3,3
	B	74,0 – 76,9 %	3,0
	B-	71,0 – 73,9 %	2,7
Bien	C+	69,0 – 70,9 %	2,3
	C	67,0 – 68,9 %	2,0
	C-	65,0 – 66,9 %	1,7
Passable	D+	63,0 – 64,9 %	1,3
	D	60,0 – 62,9 %	1,0
Échec	E	59,9 % et moins	0
Échec par abandon	W	–	0